

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 4 JUIN 2008**

A 20H30 – ESPACE HUGO A CHERISY

1. Élections

1.1. Modification de délégués au SMAFEL et au SYROM

M. Lethuillier explique qu'il manquait deux délégués suppléant au Syndicat de Ramassage des Ordures Ménagères (SYROM), lors du vote du 14 avril 2008 et que seuls deux délégués doivent être désignés pour siéger au Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure et Loir (SMAFEL).

Sont désignés à l'unanimité suppléants au SYROM :

- Christine Bianquis de Mézières
- René Duval d'Abondant

Sont désignés à l'unanimité au SMAFEL, M. Lethuillier titulaire et C. de Vimal suppléant.

1.2. Désignation d'un correspondant Environnement pour la charte départementale de l'environnement

M. Lethuillier propose la candidature de D. Chéron, correspondant sortant.

D. Chéron fait observer que les candidatures des délégués communautaires au Bureau du SYROM, n'ont pas reçu l'aval du Conseil Communautaire et que la Commission Environnement ne s'est pas réunie à cet effet.

M. Lethuillier prend acte de l'observation.

D. Chéron est désigné à l'unanimité

2. Développement économique

2.1. Modification de Convention d'archéologie préventive avec le Conseil Général

M. Lethuillier explique que le périmètre initial doit être réduit du fait de l'absence de maîtrise foncière, sur certaines parcelles de la partie Est du site.

F. Chaudot ajoute que cette réduction de périmètre a fait l'objet d'un arrêté du Préfet, le Conseil Général qui conduira l'étude d'archéologie préventive, doit pour ce faire être signataire d'une convention avec la Communauté de Communes.

La modification de périmètre est adoptée à l'unanimité.

2.2. Création de la Zone d'Aménagement Concerté « Actipôle12 site Les Merisiers à Germainville » -

B. Perrot explique qu'indépendamment de la procédure de zone d'aménagement concerté, la Société Segurel a obtenu son permis de construire le 14 mai 2008, sans réserves.

M. Lethuillier indique également le Conseil Général a donné son accord sur l'aménagement de la RD136, qui traverse le Parc d'activités.

F. Chaudot ajoute que trois enquêtes publiques conjointes sont maintenant prévues à partir de la deuxième quinzaine de juin. Elles concernent l'une l'installation classée de l'entreprise Segurel, les deux autres l'échangeur routier.

F. Chaudot rapporte ensuite les travaux de la Commission Développement Economique. Il précise qu'elle a validé l'ensemble des études environnementales opérationnelles préalables aux travaux de viabilisation du site « Les Merisiers », dont les résultats sont présentés dans le dossier de création de ZAC.

L'assemblée demande 3 modifications dans ce dossier :

- Actualiser la population du territoire Communautaire au paragraphe 1.1
- Revoir le paragraphe 1.3 Objet et justification de la ZAC en élargissant les conséquences positives de création au-delà de la seule commune de Germainville
- Enlever la mention de Chérisy sur le paragraphe II-2

F. Chaudot précise que deux demi journées d'information au public sont proposées, avec la permanence d'élus et des bureaux d'étude.

L'assemblée adopte le dossier de création de ZAC à l'unanimité.

2.3. Ventes de biens

- Bâtiment relais

M. Lethuillier annonce l'offre de l'entreprise Lhermitte Loisirs qui vend des engins de jardinage à Vernouillet. Il s'agit pour cette entreprise d'étendre son activité et de conserver sa concession John Deere. Elle conservera sa surface de vente actuelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Drouais. Le prix accepté est de 550 000 €

M. Lethuillier rappelle que l'enseigne Brico Dépôt signataire d'un premier compromis de vente a vu son projet refusé par la Commission Nationale d'Équipement Commercial et que le compromis est donc annulé.

D. Pautrat s'enquiert de la procédure d'autorisation nécessaire.

M. Lethuillier répond qu'en l'état actuel de la législation, la demande d'autorisation devra être adressée à la Commission Départementale d'Équipement Commercial. La loi en préparation prévoit le relèvement du seuil d'autorisation de 300 à 1 000 m². Dans ce cas, la demande ne serait plus nécessaire.

C. Matelet demande si la délibération prise en Conseil Communautaire a permis la modification des dispositions du SCOT de l'agglomération vis-à-vis des zones commerciales.

M. Lethuillier indique qu'il n'a pas d'information de la Préfecture à ce sujet.

C. Matelet demande à ce que soit menée des investigations pour savoir à quel niveau agir et comment être informé.

M. Lethuillier prend note de la demande.

Le compromis de vente est accepté à l'unanimité.

- Terrain sur le site Les Forts

F. Chaudot diffuse en séance le projet de découpage parcellaire relatif à la demande d'acquisition de l'entreprise Ribeiro Eurl, dont les activités sont la vente et l'entretien d'automates de boissons, et le négoce de produits finis pour la construction, avec 3 salariés. Cette entreprise se délocalise de la région parisienne,

pour s'agrandir, sur 3 000 m². Son projet comprend la location d'une partie des locaux à une entreprise générale du bâtiment.

Le compromis de vente est accepté à l'unanimité.

D. Chéron propose l'organisation d'une visite de terrain des parcs d'activités et du bâtiment relais, pour les élus.

L'assemblée se prononce favorablement sur cette proposition.

- **Rapport sur le marché travaux de viabilisation du Parc d'activités les Forts**

F. Chaudot explique que l'appel public à concurrence n'a suscité que deux offres ? Que celles-ci ne concernaient qu'un seul lot sur les quatre prévus, et que les prix se situaient au dessus de l'enveloppe annoncée par le maître d'œuvre. La Commission d'Appel d'Offre a donc déclaré le marché infructueux et a demandé au maître d'œuvre d'actualiser ces prix et de scinder la 1^{ère} tranche en deux ; En tranche ferme : les voiries, réseaux et terrassements, et en tranche conditionnelle l'éclairage public, les trottoirs, les espaces verts. Le marché sera relancé dans le courant juin.

3. Enfance jeunesse

3.1. Augmentation tarifaire annuelle des centres de loisirs

C. Matelet présente la proposition de la Commission Enfance Jeunesse. Il s'agirait d'aligner l'augmentation sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, soit + 3 %.

C. Matelet ajoute que les outils permettant de contrôler l'activité et les finances du service sont maintenant tout à fait opérationnels.

C. Lamy déclare qu'elle a effectué la visite des Centres de Loisirs dans le cadre de sa délégation auprès du personnel. Elle a observé une véritable qualité du service rendu à la population. Elle pense que cette qualité a un prix, que le maintien de cette qualité nécessite des efforts constants, qui doivent se traduire notamment par la participation des familles.

C. Boucher s'interroge sur la rentrée de septembre. Il évoque les modifications de rythme scolaire, nécessitant la garde d'enfants toute la journée du mercredi, et l'augmentation de la demande sur les centres de loisirs qui en découlera, alors que les capacités d'accueil sont sur certains sites presque au maximum. Il sera vraisemblablement nécessaire d'envisager le renforcement des équipes. La Commission Enfance Jeunesse suggère par ce fait une augmentation des tarifs supérieure à l'inflation.

Y-M. Relier propose de porter le taux d'augmentation à 3.5 % jugeant les charges actuelles considérables au regard des recettes de la Communauté de Communes. Il s'agit de diminuer le coût net pour la collectivité.

M. Lethuillier rappelle que la participation de la CAF est de 10%, celle des familles de 25% et celle de la CCLVD de 65%

C. Matelet fait observer qu'une augmentation trop importante pourrait nuire à la fréquentation et finalement diminuer la recette attendue et que la pérennité d'un service public à la population, demeure l'enjeu principal malgré l'insuffisance actuelle de recettes fiscales, au niveau de la taxe professionnelle.

G. Bolac pose la question du service d'accueil en cas de grève dans l'Éducation Nationale.

C. Matelet rappelle que la loi donne toute compétence aux maires en la matière et pas à la Communauté de Communes et que ce point a été débattu en Commission.

L'assemblée adopte à l'unanimité une augmentation des tarifs de 3.5 % arrondis aux 5 centimes supérieurs, applicable à la rentrée

3.2. Accès des enfants d'agents aux centres de loisirs

C. Matelet expose la difficulté pour les agents travaillant en centres de loisirs d'y mettre leurs enfants, compte tenu de leur niveau de salaire et des horaires décalés.

G. Fournier ajoute que le coût pour un enfant, sur l'année est d'environ 660 € au quotient familial minimal, à comparer au salaire de base des animateurs des centres, d'environ 900 € nets mensuel. Il s'agirait d'un avantage employeur.

Un débat s'en suit duquel il ressort :

- L'impossibilité financière pour la Communauté de Communes de mener une politique sociale en faveur du personnel
- la nécessité de rencontrer les agents concernés pour connaître plus précisément leur situation et envisager le cas échéant une mesure individuelle

4. Questions diverses

4.1. Comptes rendu des Comités syndicaux du SIPEME, du SYROM, du SMAFEL, du SIPAD

M. Chassard rend compte de l'élection du Bureau du SIPEME (Syndicat du Plan d'Eau de M. Mme Solange Épiphanie maire de Garancières, est reconduite en tant que Présidente. M. Chassard est reconduit en tant que vice Président.

P. Pommereau rend compte de l'élection du Bureau du SYROM. M. Dominique Marie maire de Laons est reconduit en tant que Président. M. Pommereau est reconduit en tant que vice Président.

M. Lethuillier rend compte de l'élection du Bureau du SMAFEL. M Jacques Lemare vice Président du Conseil Général est élu Président.

Les Terres Noires d'une surface d'environ 10 ha situées à Marchezais, qui avaient été acquises en vue d'échanges fonciers pour la maîtrise foncière du périmètre du Parc d'activités Actipôle 12, ont fait l'objet d'une délibération favorable quant à la revente de leur partie constructible, auprès de l'entreprise SODEM de Marchezais.

M. Lethuillier rend compte de l'élection du Bureau du SIPAD. Olivier Marleix, Conseiller Général et Maire d'Anet est élu Président. J. Lemare vice Président de la Communauté d'Agglomération du Drouais est élu vice Président, M. Lethuillier est élu vice Président. Y-M Relier maire de Rouvres et N. Liévens adjointe à Abondant sont membres du Bureau.

L'assemblée demande à ce que les comptes rendus des syndicats mixtes puissent être mis en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes.

4.2. Matériel de capture de chiens errants

M. Chassard fait part à l'assemblée, suite à une communication de la gendarmerie, du besoin des communes en matière de matériel de capture de chiens errants. Celui-ci consiste en une muselière, une perche lacet et un chenil. Il propose de mutualiser l'achat au niveau des communes membres.

L'assemblée déplore le désengagement de l'Etat sur les questions de sécurité des personnes et ne souhaite pas se prononcer sur la question posée.

La séance débutée à 20 h 30 est levée à 22 h 30.

Présents (28) : J-L Lorvellec ; C. Thiébault ; G. Bolac ; P. Leromain ; J-L. Aubé ; A. Lebarbier ; J-P. Coutié ; C. Leroux ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Couvreur ; M. Chassard ; B. Perrot ; G. Fournier ; F. Marchais ; B. Guimbault ; J-C. Goyer ; P. Pommereau ; D. Chéron ; E. Gambuto ; C. Matelet ; J. Chevalier ; Y-M. Relier ; P. Dumas ; F. Thierry ; C. Deseyne ; N. Proust

Votants (28)

Secrétaire de séance : Florent Chaudot

Invité(s) : Néant

Etaient absents excusés : E. Lefèbvre ; C.de Vimal.

Etait absent non suppléé : J-F. Clerc

Pouvoirs : Néant